

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 03 février 2022

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 27/01/2022
Présents : 17	<i>L'an deux mille vingt-deux et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 0	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY
Votants: 17	
Pour: 17	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian " : demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault - Animation Coordination 2022

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et le Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public, et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Trois objectifs de toutes les OGS :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site classé et de ses abords ;
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- Favoriser le développement économique local.

La démarche OGS a notamment pour finalités d'obtenir (et ensuite de conserver) le label Grand Site de France (GSF). C'est après évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions actuel de l'OGS, et en concertation avec tous les partenaires, qu'une candidature au label GSF pourra être envisagée. L'attribution de ce label GSF distinguera une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme.

Données clés :

- Un site classé de 2 848 ha / Un Grand Site d'environ 14 000 ha,
- 2 600 hab / 200 000 visiteurs,
- 7 communes : Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux,
- Communauté de Communes du Minervois au Caroux,
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

L'Opération Grand Site a été officiellement lancée par l'Etat en juillet 2015. Depuis, le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale (sur la liste et la carte des Grands Sites de France qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Le document cadre de l'OGS (projet et programme d'actions 2019-2023) ont été validés en Comité de pilotage local en décembre 2018. Depuis, le territoire et les acteurs de l'OGS disposent d'un document de gestion qui comprend notamment :

Une ambition collective : « REVELER LE GRAND SITE »

Au travers d'orientations... :

Axe 1 : Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers

Axe 2 : Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain

Axe 3 : Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu

Axe 4 : Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation

... et d'un programme d'actions sur 5 ans de 45 actions pour un montant de 3 862 740,00 €

Ce document cadre de l'OGS a été présenté et approuvé par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) en décembre 2020 avec avis favorable à l'unanimité.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en tant que structure gestionnaire de l'OGS, assure l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions et accompagne la réalisation des opérations prioritaires dans le Grand Site.

Durant l'année 2021, le Chargé de mission OGS, agent du Pays, s'est chargé des tâches suivantes :

- Animation/coordination générale de la démarche OGS : présentation de l'OGS devant la conférence des maires de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, réunions du comité des élus du Grand Site, présentation d'un point d'étapes sur la mise en œuvre du programme d'actions au Président du Conseil départemental de l'Hérault, réunion technique annuelle de programmation avec tous les financeurs à la DREAL, accueil du nouvel Inspecteur des Sites de la DREAL ;
- Accompagnement et suivi de différentes opérations inscrites au programme : Plan de paysage « Causses, canyons et Vignobles du Minervois » porté par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, schéma de restauration paysagère de points noirs porté par le Pays, schéma de développement agricole (phase 1) porté par le Département, inventaire du patrimoine hydraulique en lien avec la chargée d'inventaire du Pays d'Art et d'Histoire (PAH), élaboration du projet scientifique et culturel du musée de Minerve en lien avec la chargée de mission musées du PAH, réhabilitation de l'église ND de l'Assomption et du porche à La Caunette, requalification et mise en valeur des espaces publics à La Livinière, requalification et mise en valeur des espaces publics à Siran, schéma d'accueil et de découverte porté par le Pays, aménagement d'une aire d'accueil et d'information et du cœur du village de Vélioux, réhabilitation de la passerelle de Coupiac entre Minerve et La Caunette avec Hérault Ingénierie, projet d'itinérance et de découverte interdépartemental entre Grands Sites de France en projet voisins (Béziers, Minerve, Carcassonne), mise en place d'un réseau des ambassadeurs avec l'Office de Tourisme du Minervois au Caroux, Plan de communication de l'OGS porté par le Pays ;
- Information/communication sur la démarche OGS ;
- Suivi d'autres opérations : projet OENOMED porté par le Département, démarche Natura 2000 portée par le Parc, projet de cadastre solaire porté par le Parc, projet d'Oenorando à la Livinière, sécurisation sur le plateau de Fauzan à Cesseras, gestion de l'escalade sur le site de Fauzan (partie Minerve), sauvegarde de l'église vieille de Vélioux,
- Participation aux réunions des différents réseaux : accueil du Délégué général des Plus Beaux Villages de France à Minerve, atelier technique inter OGS/GSF du Département, Séminaire technique annuel et rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) dans les Gorges de l'Hérault...

Pour l'année 2022, il s'agit pour le Chargé de mission OGS d'assurer le rôle suivant :

- animer/coordonner la démarche Opération Grand Site (OGS) ;
animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers : rendez vous avec les élus et les partenaires, réunions du Comité des élus, du comité technique de l'OGS, du comité de pilotage de l'OGS, interventions devant les conseils municipaux, conseil communautaire, comité syndical ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre du projet et du programme d'actions de l'OGS ;
- accompagner et suivre les opérations liées à l'OGS ;
- assurer l'information/communication sur l'OGS ;
- assurer une veille/suivi sur les programmes et appels à projets liés à l'OGS ;
- participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux. Pour la période mai 2022 à avril 2023, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- Conseil départemental de l'Hérault :30 000 €

pour un autofinancement de 30 000 €.

En conclusion, Le Président propose à l'assemblée :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté ;
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention ;
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers

Le Président,
Jean ARCAS